



# DICRIM

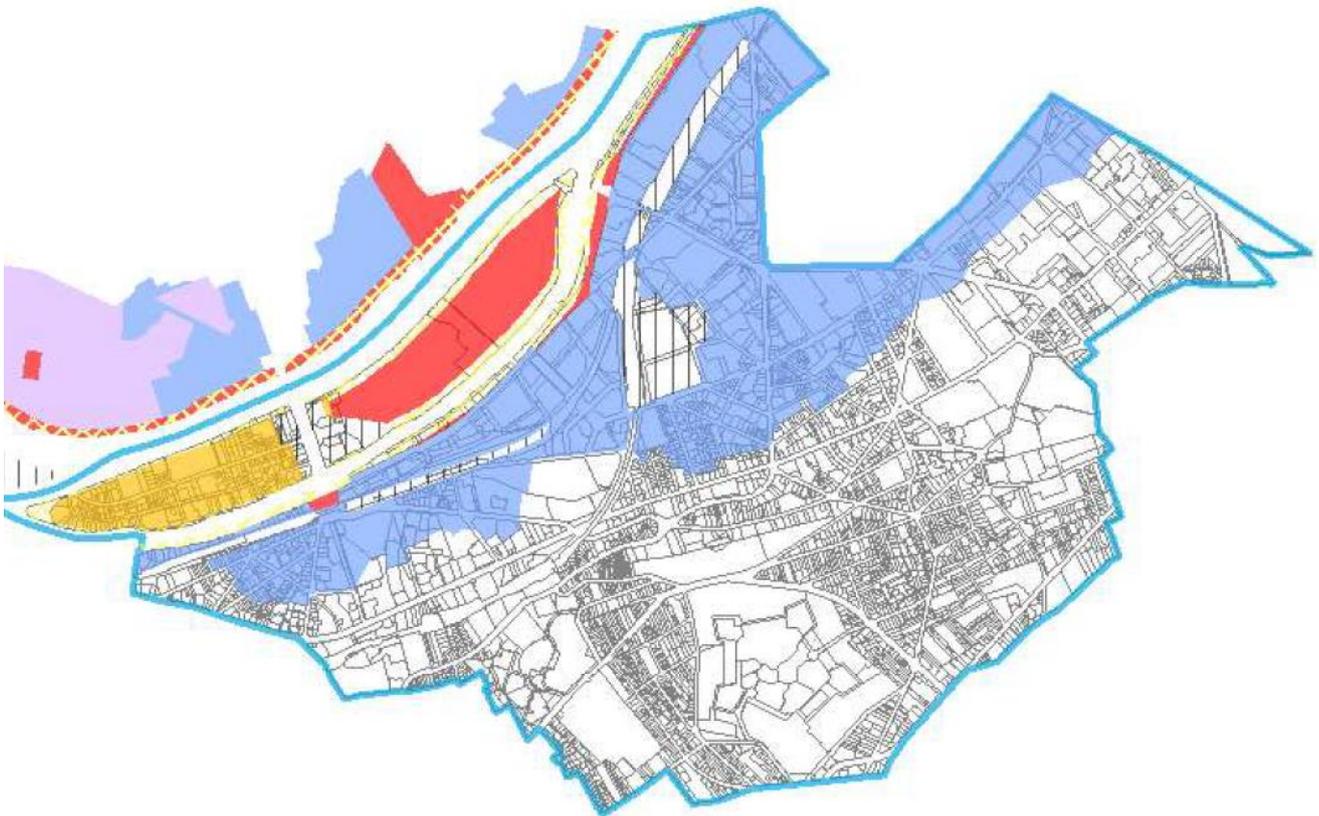
Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Page 1 sur 31

Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)

Mise à jour le :  
14/11/2017

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)





# DICRIM

Page 2 sur 31

Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité  
(01.41.23.91.95)

Mise à jour le :  
14/11/2017

## ***Le mot du maire***

---

*Les inondations, les mouvements de terrain ou encore le transport de matières dangereuses font partie des risques dits « majeurs » au regard de l'impact qu'ils peuvent avoir sur les biens et les personnes exposés.*

*Pour une meilleure gestion de ces risques, l'information est l'une des actions préventives les plus efficaces. En effet, on ne répond pas à une situation de crise par l'improvisation.*

*J'ai souhaité que ce document réponde de façon claire et pratique aux attentes de chaque Isséenne et Isséen afin qu'il vous guide dans l'éventualité d'un tel événement.*

*A travers ce document, chacun des risques majeurs répertoriés sur Issy-les-Moulineaux vous est présenté ainsi que les moyens et dispositifs prévus pour agir en de telles circonstances.*

***Bien à vous***

***Le Maire***

***Vice-Président de la Métropole du Grand Paris***

***Ancien Ministre***

***André SANTINI***

	<h1>DICRIM</h1>	
	Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)	<b>Page 3 sur 31</b> <b>Mise à jour le : 14/11/2017</b>

## ***Introduction***

---

*Le Risque Majeur se définit comme un évènement rare mais dont la gravité des dommages oblige à prendre les mesures adaptées et nécessaires pour garantir la sécurité de chacun. Les risques dits majeurs sont l'avalanche, le feu de forêt, l'inondation, le mouvement de terrain, le cyclone, le séisme, l'éruption volcanique ; le risque, nucléaire, biologique, rupture de barrage et de transports de matières dangereuses.*

*Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs fait partie de ces mesures dont le rôle principal est d'informer pour réduire sensiblement les conséquences de tels évènements.*

*Présentation du document :*

*Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs est un document obligatoire qui répond à des objectifs de prévention et de protection de la population en cas d'évènement grave.*

*En ce sens, pour chaque risque majeur répertorié sur Issy-les-Moulineaux, sont présentées les actions mises en place, l'organisation des secours ainsi que les consignes d'urgence à appliquer lors d'une telle situation par la population.*

*Ce document est réalisé à partir des données du Dossier Départemental des Risques Majeurs établi par le Préfet du département des Hauts-de-Seine.*

*La ville d'Issy-les-Moulineaux compte sur son territoire deux risques majeurs naturels que sont les inondations et les mouvements de terrain ainsi qu'un risque de transport des matières dangereuses.*

*Afin d'être pratique et rapidement utilisable, ce document a sensiblement synthétisé la présentation des risques pour favoriser les aspects des moyens mis en œuvre ainsi que celui des comportements à adopter. En dernière page de ce document sont référencés les interlocuteurs auprès desquels une information plus détaillée peut vous être apportée.*

	<h1>DICRIM</h1>	<b>Page 4 sur 31</b>
	Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)	<b>Mise à jour le :</b> <b>14/11/2017</b>

## ***Les actions des services communaux***

---

*Le Maire est le garant de la sécurité publique sur l'ensemble du territoire communal. A ce titre, d'importantes mesures ont été mises en place et sont régulièrement mises à jour afin d'assurer en permanence la sécurité de chacun.*

*Pour répondre à cette mission de sécurité, le travail visent trois objectifs : prévenir, s'équiper et s'organiser.*

### **Prévenir :**

*Plusieurs dispositifs sont utilisés afin que chacun des Isséens ait à sa disposition les informations sur les risques ainsi que les comportements à adopter. Le journal Point d'Appui, l'Internet ([www.issy.com](http://www.issy.com)) ou encore la libre consultation au service communal d'hygiène et de sécurité des documents relatifs aux risques permettent à chacun d'avoir une information claire et précise sur les risques. Ce document a pour but précis de renforcer l'information préventive.*

### **S'équiper :**

*La Ville dispose de moyens matériels de façon à répondre à un évènement indésirable.*

*Le matériel communal est prévu afin de répondre à des évènements très divers qui peuvent être fréquents et qui demandent une intervention rapide afin d'en limiter les impacts.*

*Cependant, elle ne peut acquérir un niveau d'équipement permettant de faire face à une situation de gravité exceptionnelle. Dans un tel contexte, les moyens de la Préfecture, et de l'Etat sont déployés. L'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO) possède du matériel pouvant également être mis à disposition de la ville.*

### **S'organiser :**

*Planifier les actions est nécessaire pour les rendre efficaces. Les services de la Ville ont ainsi répertoriés plus d'une vingtaine d'évènements indésirables susceptibles de se produire sur le territoire communal.*

*Le plan communal de sauvegarde a prévu pour chaque type d'évènement les mesures d'intervention adaptées ainsi que celles visant à alerter et à mettre en sûreté la population si cela s'avérait nécessaire.*

### **L'astreinte technique / sécurité**

*Parce que certains évènements peuvent se produire à n'importe quel moment, la Ville à mis en place une équipe d'astreinte technique / sécurité afin de déclencher à n'importe quelle heure les actions prédéfinies dans les plus brefs délais.*

*Dans le cas d'une crise de grande ampleur, lorsque les moyens communaux ne permettent plus d'assurer la sécurité des personnes, les moyens de l'Etat sont déployés.*

	<h1>DICRIM</h1>	<b>PCS 2.01.01</b>
	Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)	<b>Page 5 sur 31</b>  <b>Mise à jour le : 17/01/2019</b>

## LES RISQUES MAJEURS

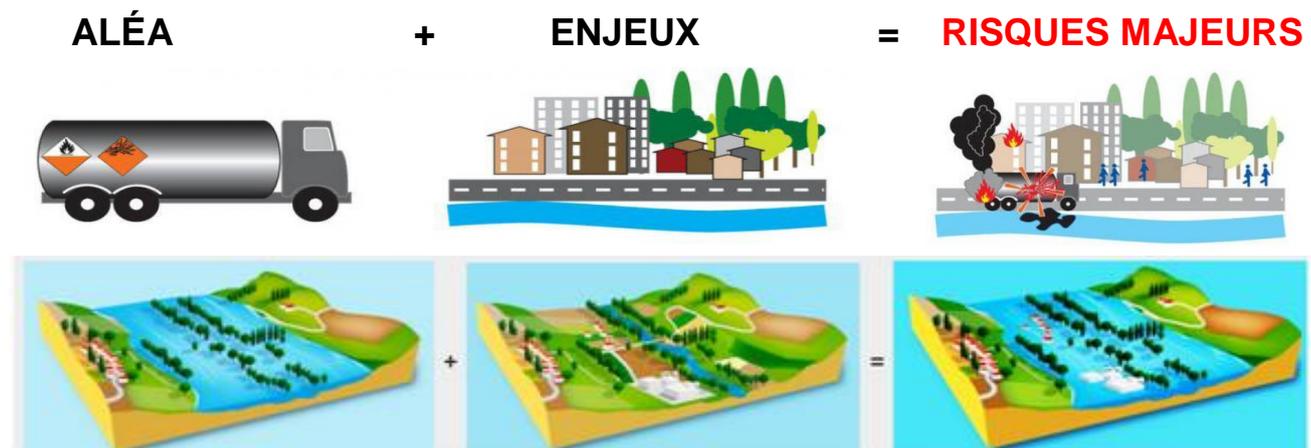
### 1.01.01 LES RISQUES MAJEURS

Un risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. Il se caractérise par sa faible fréquence et son énorme gravité.

Son existence est liée :

- d'une part à la présence d'un événement potentiel (aléa), d'origine naturelle ou anthropique ;
- d'autre part à l'existence d'enjeux, regroupant l'ensemble des personnes, des biens, et les atteintes à l'environnement pouvant être affectés par ce phénomène.

Les conséquences d'un aléa sur les enjeux se mesurent en termes de vulnérabilité.



Il existe deux grandes catégories de risques majeurs :

- les risques naturels : inondations, séismes, éruptions volcaniques, mouvements de terrain, avalanches, feux de forêt, cyclones, tempêtes et tornades ;
- les risques technologiques d'origine anthropique : risque nucléaire, industriel, transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation et rupture de barrage.

D'autres risques spécifiques aux Hauts-de-Seine méritent une information de la population comme notamment les risques sanitaires.



# DICRIM

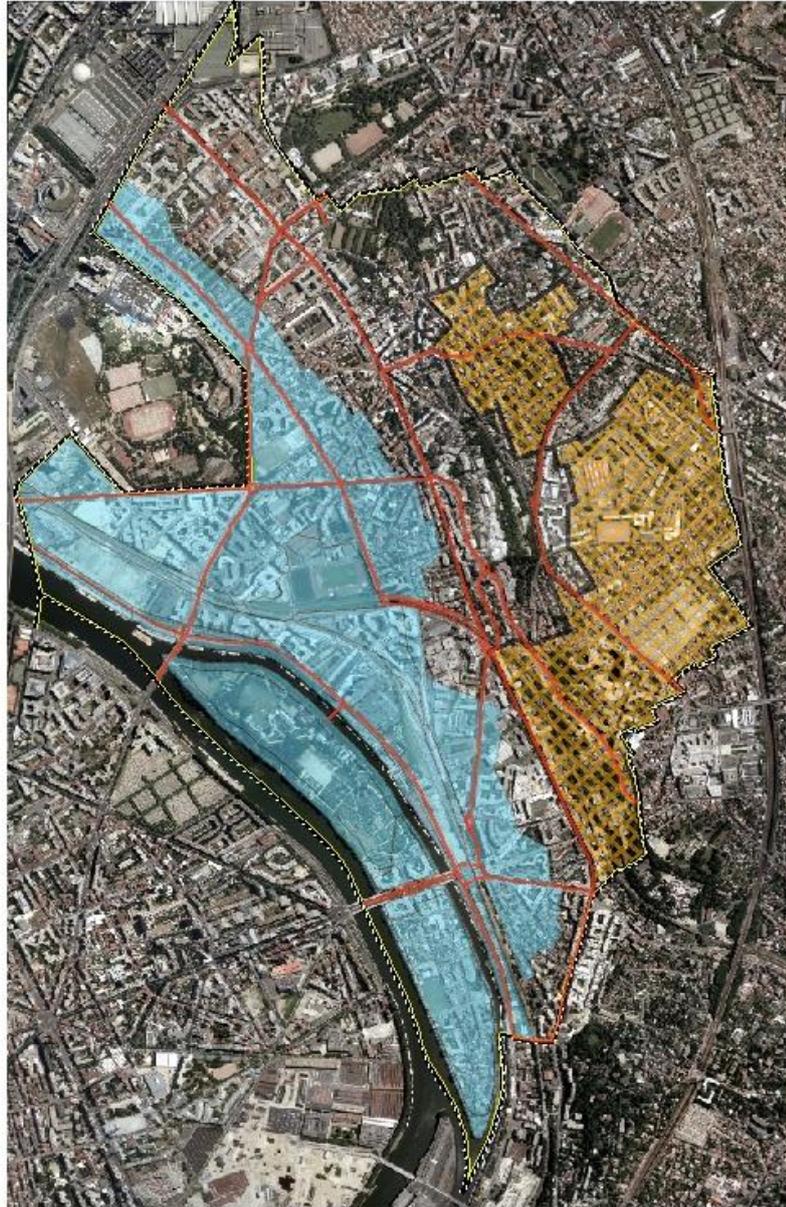
PCS 2.01.01

Page 6 sur 31

Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)

Mise à jour le :  
14/11/2017

## Zones exposées aux risques majeurs à Issy les Moulineaux



### Légende

-  Zones de carrières
-  zones inondables
-  voies principales / transport de matières dangereuses

0 200 400 600 800 1000 Mètres

	<h1>DICRIM</h1>	<b>PCS 2.01.02</b>
		<b>Page 7 sur 31</b>
Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)		<b>Mise à jour le : 14/11/2017</b>

## L'ALERTE

### 2.01.02 L'ALERTE

#### L'alerte de la population

L'alerte des populations « consiste en la diffusion, par les autorités et en phase d'urgence, d'un signal destiné à avertir des individus d'un danger, imminent ou en train de produire ses effets, susceptible de porter atteinte à leur intégrité physique et nécessitant d'adopter un comportement réflexe de sauvegarde ». L'alerte est ainsi déclenchée pour un événement grave (atteinte aux personnes pressentie) et imminent (ou en cours de réalisation). Un signal sonore ou visuel est donc transmis pour interpeller la population et la détourner de ses occupations quotidiennes.

Dès lors, l'alerte et l'information ont pour objectif « d'accompagner les populations en temps de crise en leur diffusant des consignes de comportement leur permettant de prendre une part active à leur protection. Elles sont ainsi directement destinées aux populations mises en danger ».

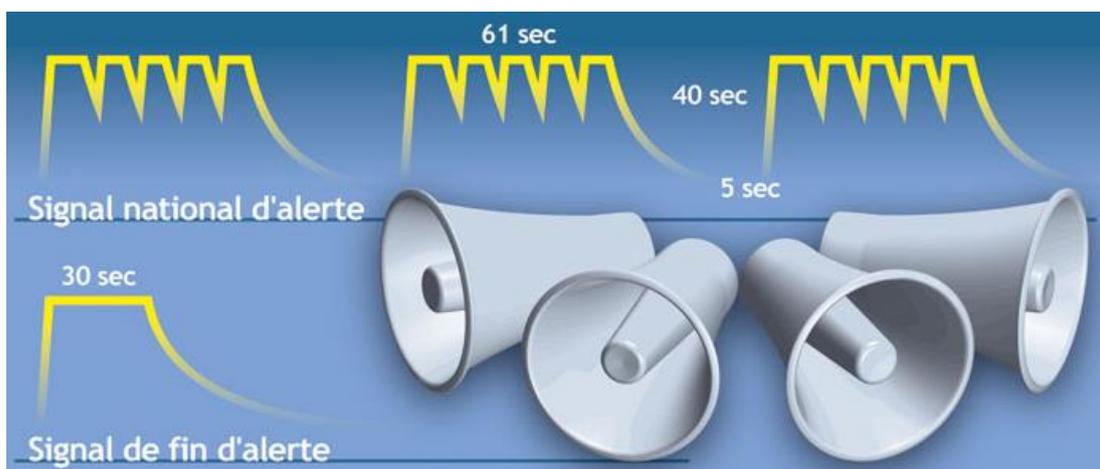
#### Les moyens d'alerte de la population

Afin de transmettre l'alerte à la population, les services de la ville disposent de différents moyens dont le choix sera déterminé suivant le niveau de danger, le nombre de personnes à alerter, les délais de réaction.

✓ *Les sirènes du réseau national d'alerte.*

L'alerte à la population peut s'effectuer via les sirènes du réseau national d'alerte (RNA). Dans le cadre de la modernisation de ce réseau sur Paris et Petite Couronne, un système de télécommande radio sécurisé des sirènes a été installé. Le RNA devient alors le REseau National d'Alerte Radio (RENAR).

La France a défini un signal unique au plan national (décret n°2005-1269 du 12 octobre 2005, arrêté du 23 mars 2007). Il se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute 41 secondes chacune séparées par un silence de cinq secondes. Il ne peut donc pas être confondu avec le signal d'essai d'une minute seulement, diffusé à midi le premier mercredi de chaque mois. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.



	<h1>DICRIM</h1>	<b>PCS 2.01.02</b>
	Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)	<b>Page 8 sur 31</b>  <b>Mise à jour le : 14/11/2017</b>

Lorsque le signal retentit, la population est invitée à se mettre à l'abri et se mettre à l'écoute de la radio. Cette action permet d'attendre dans les meilleures conditions l'arrivée des secours.

**Au retentissement du signal, il est nécessaire de:**

- rejoindre sans délai un endroit clos en colmatant les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées, etc.)
- rester loin des fenêtres ;
- arrêter la climatisation et la ventilation ;
- écouter France Bleu (107.1) et/ou de regarder les informations régionales, qui diffuseront les consignes de sécurité.

**Au retentissement du signal, il ne faut pas:**

- rester dans un véhicule ;
- aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité) ;
- téléphoner (sauf détresse vitale), afin de laisser le réseau libre pour les secours ;
- rester près des vitres ;
- ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors ;
- quitter le lieu où vous vous êtes réfugié sans consigne des autorités.

<p><b>Pictogramme Bleu :</b> <b>CE QU'IL FAUT FAIRE</b></p> 	<p><b>Pictogramme Rouge :</b> <b>CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE</b></p> 
---	--

- ✓ Au niveau départemental, des conventions sont passées entre la préfecture, **France Bleu Île-de-France 107.1 et France 3 Île-de-France.**

L'objectif est d'informer la population en cas de crise et de transmettre les consignes de sécurité des pouvoirs publics.

- ✓ *Les moyens de la Ville*

- les panneaux à messages variables (PMV), diffusant au plus large l'information via la SEM ISSY MEDIA ;
- le site de la ville « [issy.com](http://issy.com) »
- diffusion d'un message sonore par voiture haut-parleur ;
- diffusion dans les boîtes aux lettres d'un message d'information pour les risques prévisibles (crue lente de la Seine)

	<h1>DICRIM</h1>	PCS 2.02.01
		Page 9 sur 31
Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)		Mise à jour le : 14/11/2017

## LES RISQUES D'INONDATION

### 2.02.01 LES RISQUES D'INONDATION

#### Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables. L'inondation peut être due à une augmentation du débit d'eau qui se traduit par une augmentation de la hauteur d'eau. Elle peut également être liée à une augmentation du niveau des nappes phréatiques se traduisant par une inondation des sous-sols. Un orage très violent avec de fortes précipitations peut également provoquer une inondation.



#### ❶ Le risque sur la commune

La ville d'Issy-les-Moulineaux est concernée par deux types de risque d'inondation ;

1. par débordement avec une montée lente de la Seine qui traverse son territoire ou par remontée de la nappe phréatique. Ces inondations dites « fluviales » se caractérisent par une évolution lente et se manifestent généralement entre le mois de novembre et le mois de mars.
2. par ruissellement pluvial lors de violents orages accompagnés de fortes précipitations.

L'activité humaine et l'urbanisation aggrave ce risque d'inondation. Le développement de l'activité économique en zone inondable, constitue l'un des principaux facteurs aggravants par l'augmentation de la vulnérabilité.

Ce sont les célèbres inondations de 1910 qui servent de référence pour élaborer le scénario d'un évènement majeur de ce type aujourd'hui.

On estime que de telles inondations se produisent en moyenne une fois par siècle (crue centennale).

Les dernières grosses inondations par ruissellement sont survenues les 12 et 14 juillet 2010 lors de violents orages. Un arrêté ministériel de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est pris le 05 avril 2011 suite à ces évènements climatiques.

#### ❷ Les mesures prises sur la commune

##### Prévenir :

- Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et la maîtrise de l'urbanisme

##### **C'est un document réglementaire réalisé par le Préfet.**

- Il définit les zones exposées au risque d'inondation
  - Il impose des contraintes sur l'occupation et l'utilisation des sols dans les zones exposées.
  - Il est annexé au PLU (Plan Local d'Urbanisme).
- Le programme d'action de prévention des inondations (PAPI) de la Seine de et la Marne francilienne a pour objectif de promouvoir des actions visant à diminuer la vulnérabilité sur le bassin versant face aux risques d'inondation

	<h1>DICRIM</h1>	PCS 2.02.01
		Page 10 sur 31
	Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)	<b>Mise à jour le : 14/11/2017</b>

### Prévoir :

La prévision météorologique est assurée par les services de Météo France. Une carte de vigilance est accessible à tout moment sur le site [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

L'annonce des crues est assurée par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE). L'alerte est donnée entre 48 et 72 heures à l'avance. Pour connaître le niveau de la Seine à tout moment rendez-vous sur le site Internet : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>

### Protéger :

- En amont de Paris, les quatre barrages-réservoirs gérés par l'établissement public territorial de bassin Seine grands lacs (EPTB SGL) ont pour rôle de stocker et retenir une partie des eaux des rivières en amont. Ces aménagements doivent permettre de baisser la hauteur d'eau de 60cm à Paris pour une crue similaire à celle de 1910.
- En 2017 la construction d'un bassin de stockage des eaux de pluies, d'une capacité de 23 400m3, entièrement enterré sous le Stade Gabriel Voisin participe à la protection d'une partie du territoire en lors d'épisodes pluvieux intenses.
- Le plan Communal de sauvegarde a pour objectif de rassembler et de coordonner les moyens municipaux pour faire face aux inondations. La ville d'Issy-les-Moulineaux a formalisé et tient régulièrement à jour une procédure spécifique qui prévoit les mesures à prendre (schéma d'alerte communal) et les moyens à mettre en œuvre (réquisition de locaux, du personnel communal, etc.). Le P.C.S. a également pour but d'informer la population des risques majeurs présent sur notre territoire conformément à l'article L 125.2 du code de l'environnement : « Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. ... »
  - Une cellule de crise communale composées d'élus et de personnels de la Ville est déclenchée afin notamment de coordonner efficacement l'action des services de secours et de transmettre les informations nécessaires à la population.

### ③ Comment est donnée l'alerte ?

- Diffusion de l'information par les médias
- Diffusion de messages d'alerte sur les panneaux lumineux de la Ville
- Diffusion dans les boîtes aux lettres d'un message d'information sur l'évolution de la situation.
- Diffusion d'un message sonore par voiture haut-parleur dans les zones à risque grave.



# DICRIM

PCS 2.02.01

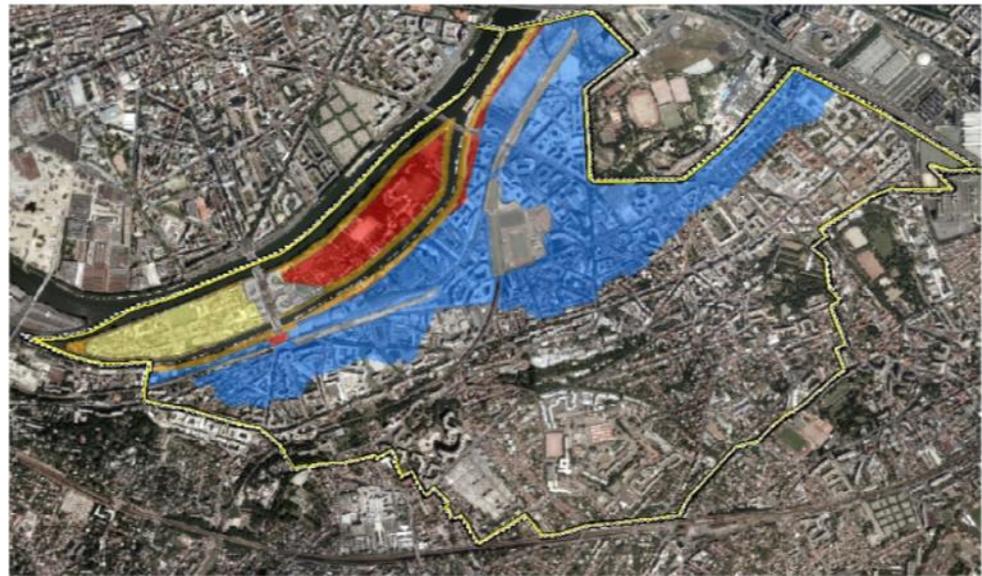
Page 11 sur 31

Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)

Mise à jour le :  
14/11/2017



## Types de zones inondables à Issy-les-Moulineaux selon le Plan de Prévention du Risque d'Inondation des Hauts de Seine



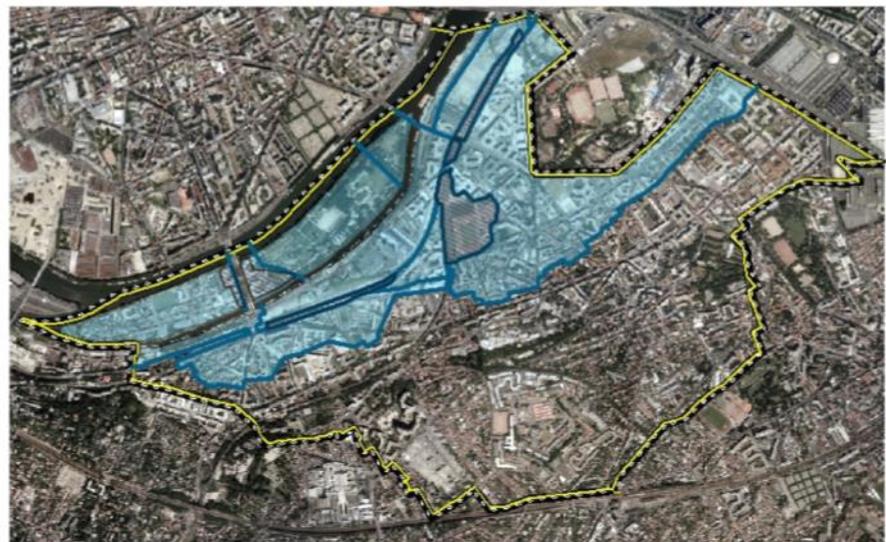
### Légende

#### Types de zones inondables

- A
- AM
- B
- C
- Hors Submersion

0 125 250 500 750 1 000 Mètres

## Zones inondables selon les limites fixées par le Plan de Prévention du Risque d'inondation des Hauts-de-Seine



### Légende

- zones inondables
- Zones Hors Submersion
- Limites communales

0 250 500 1 000 Mètres

	<h1>DICRIM</h1>	PCS 2.02.01
		Page 13 sur 31
Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)		Mise à jour le : <b>14/11/2017</b>

## ④ Consignes de sécurité et bons réflexes....

Inondation



### Avant – Je m'informe et je me prépare

Connaître le risque et informez-vous sur les risques et les consignes de sauvegarde (consultation des zones inondables, cartes du PPRi).

Dès que vous savez qu'une inondation va se produire :

- Remontez dans les étages les objets auxquels vous tenez, les documents ou papiers importants ;
- Videz vos caves de tout élément pouvant occasionner une pollution (bidons d'huile, produits chimiques, etc.) ;
- Amarrez les cuves ;
- obturez les entrées possibles d'eau (portes, fenêtres, soupiraux, aérations) pouvant être atteint par l'eau en utilisant des batardeaux, couvercles de bouche d'aération, etc. ;
- Prévoyez le stationnement de votre véhicule hors des zones inondables ;
- Faites une réserve d'eau potable et de nourriture,
- Dans la mesure d possible, partez dans la famille ou chez des proches avant la survenue de l'inondation et tenez-vous prêt à évacuer si les autorités vous le demandent.

### Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

- Fermez le gaz et coupez l'électricité ;
- Fermez les portes et les fenêtres ;
- Montez à pied dans les étages sans prendre l'ascenseur ;
- Écouter la radio sur France Bleu Île-de-France 107.1 ou regardez les informations régionales et respectez les consignes de sécurité des autorités ;
- Assurez la sécurité des occupants des locaux en empêchant la flottaison d'objets ;
- N'évacuez les lieux que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés ;
- Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposez à des risques inutiles et encombrer les secours ;
- Ne vous engagez pas dans une zone inondée que ce soit à pied, en vélo ou en voiture ;
- Ne franchissez pas les barrières mises en place sur la chaussée et respectez les consignes de déviation ;
- N'abandonnez pas votre véhicule au milieu de la chaussée : il constituerait une gêne pour les secours ;
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants veillent sur eux ;
- Évitez de téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les secours ;

### Après – je fais le point

- Ne réintégrez votre domicile que si les conditions sanitaires sont favorables.
- Faites l'inventaire de vos dommages, préparez vos dossiers d'assurance et prenez contact avec votre assureur pour évaluer les dégâts et connaître les modalités de prise en charge.
- Aidez les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.
- Informez les autorités de tout danger.
- Concernant les locaux :
  - Munissez-vous de protections appropriées (masques, bottes, gants, cuissardes, etc...), les eaux et boues d'inondation sont nocives pour la santé ;
  - Evacuez l'eau stagnante lentement afin d'éviter un affaissement des murs ou des planchers. Il est conseillé d'évacuer un tiers du volume d'eau par jour ;
  - Aérez et désinfectez à l'eau de javel ;
- Ne rétablissez le courant électrique et le gaz qu'après un contrôle par un professionnel et chauffez dès que possible.



# DICRIM

PCS 2.02.02

Page 14 sur 31

Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)

Mise à jour le :  
14/11/2017

## LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

### 2.02.02 LES MOUVEMENT DE TERRAIN

#### Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Les mouvements de terrains correspondent à des manifestations de déplacement, sous l'effet de la pesanteur, de masses de terrain déstabilisées par des sollicitations d'ordres naturelles (séismes, pluies, etc.) ou artificielles (carrières, etc.). Ces déplacements peuvent être lents mais également brutaux. Cela peut concerner quelques mètres cubes de terre ou des milliers.



#### ❶ Le risque sur la commune

##### ➤ Les carrières

Le risque majeur lié au mouvement de terrain sur Issy-les-Moulineaux est essentiellement dû à la présence de carrières de craie exploitées par le passé.

La dégradation du toit de ces cavités induite par le poids du terrain, aggravé par des infiltrations dues à des pluies soutenues, peut notamment provoquer des affaissements ou des « fontis ».

La présence de ces anciennes carrières sur les collines Rodin fait l'objet d'une attention particulière sur la Ville.

La Ville d'Issy-les-Moulineaux recense des effondrements de carrières en 1800, en 1876 mais garde plus particulièrement en mémoire celle du 1<sup>er</sup> Juin 1961 qui fit 21 morts, 50 blessés et détruisit 20 pavillons sur près de 3 hectares.

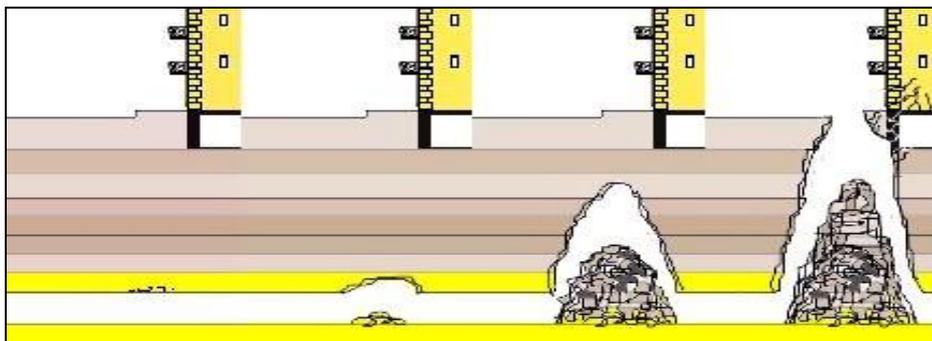


Schéma sur le processus de formation des fontis

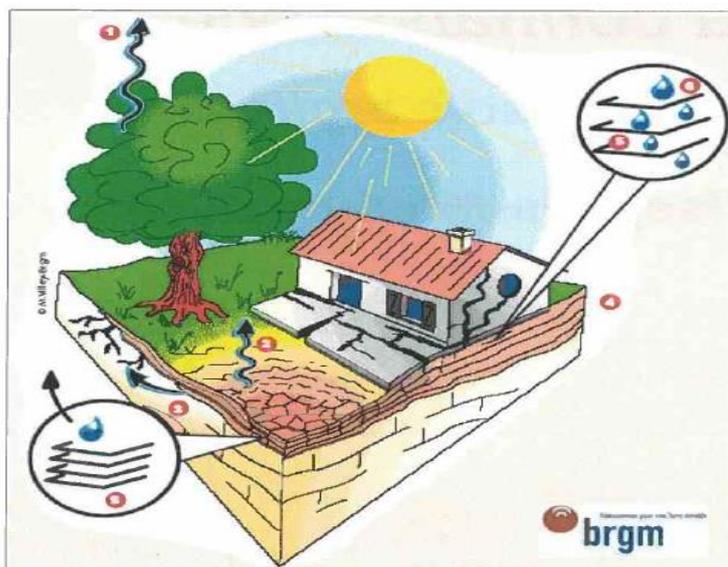
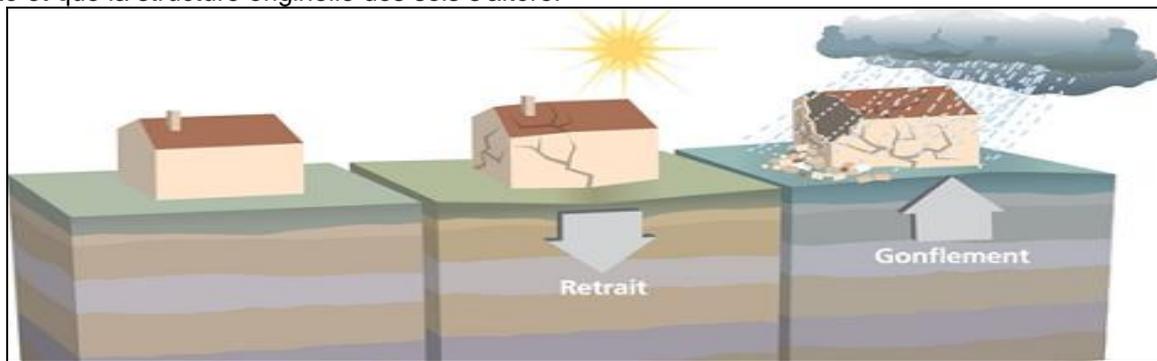
##### ➤ Le retrait-gonflement

La ville est également concernée par des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Le retrait-gonflement est un phénomène naturel concernant exclusivement les sols à dominante argileuse. Ce sont des sols fins comprenant une proportion importante de minéraux argileux le plus souvent dénommés « argiles », « glaises », « marnes » ou « limons ». Ils sont caractérisés par une consistance variable en fonction de la quantité d'eau qu'ils renferment : plastiques, collant aux mains, lorsqu'ils sont humides, durs et parfois sous forme de poudre à l'état desséché.

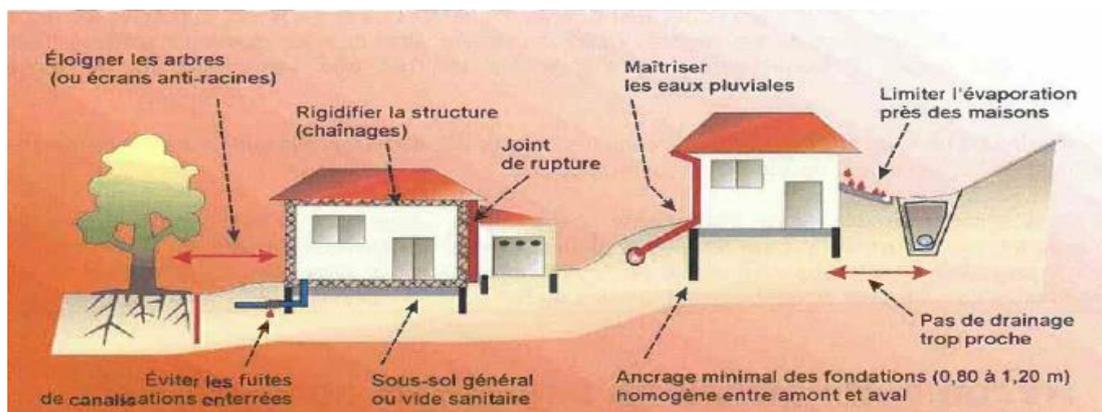
Les sols argileux se caractérisent essentiellement par une grande influence de la teneur en eau sur leur comportement mécanique. Une période de sécheresse provoque le **retrait** qui peut aller jusqu'à la fissuration du sol. Le retour à une période humide se traduit alors par une pénétration d'autant plus brutale de l'eau dans le sol par l'intermédiaire des fissures ouvertes, ce qui entraîne **des phénomènes de gonflement**.

Dans les zones de climat tempéré, le bâtiment en surface est donc soumis à des mouvements différentiels alternés dont l'influence finit par amoindrir la résistance de la structure. Les désordres liés au retrait-gonflement des sols argileux évoluent d'abord lentement puis s'amplifient lorsque le bâtiment perd de sa rigidité et que la structure originelle des sols s'altère.



- Légende du dessin**
- 1: Evapotranspiration
  - 2: Evaporation
  - 3: Absorption par les racines
  - 4: Couches argileuses
  - 5: Feuilletés argileux
  - 6: Eau interstitielle

Figure 1 : Dessiccation des sols argileux en période sèche (source : BRGM)



Solutions permettant de réduire le phénomène de retrait-gonflement

	<h1>DICRIM</h1>	PCS 2.02.02
		Page 16 sur 31
Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)		Mise à jour le : 14/11/2017

## ② Les mesures prises dans la commune

### Prévenir :

- L'inspection Générale des Carrières (IGC) a réalisé *l'inventaire des carrières connues*. Depuis 1777 elle établit, met à jour et publie l'atlas de ces anciennes carrières.

La carte des carrières sur Issy-les-Moulineaux est consultable en Mairie.

*La maîtrise de l'urbanisme* est également un outil de prévention utilisé dans les zones à risques, définies selon l'ex article R 111-3 du code de l'Urbanisme et vaut de Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPRN). Aussi dans les zones à risques, une demande de permis de construire peut être refusée ou soumise à la prescription de mesures de sécurité spéciales (travaux de prévention) définies par l'Inspection Générale des Carrières.

- Une cartographie de l'aléa relatif au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux dans le département des Hauts-de-Seine a été réalisée en 2006. Le rapport d'étude est consultable et téléchargeable sur le site internet du BRGM à l'adresse suivante : <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/alea-retrait-gonflement-des-argiles>

### Prévoir :

La surveillance des carrières est effectuée par l'IGC. Les inspecteurs se déplacent sur simple demande du particulier ou de la Ville.

Les carrières de la colline Rodin sont aujourd'hui stabilisées par plusieurs millions de mètres cubes de béton.

Le Plan Communal de Sauvegarde a pour objectif de rassembler et de coordonner les moyens municipaux pour faire face aux mouvements de terrain. La ville d'Issy-les-Moulineaux a formalisé et tient régulièrement à jour une procédure spécifique qui prévoit les mesures à prendre (schéma d'alerte communal) et les moyens à mettre en œuvre (réquisition de locaux, du personnel communal, mise en place d'un périmètre de sécurité, etc.).

Une cellule de crise communale composées d'élus et de personnels de la Ville est déclenchée afin notamment de coordonner efficacement l'action des services de secours et de transmettre les informations nécessaires à la population.

### Protéger :

A la suite de l'effondrement du 1<sup>er</sup> juin 1961, des *travaux de comblement des carrières* ont été réalisés. Mesures de protection au départ pour les habitations alentours, ils se sont également inscrits dans une démarche préventive : mettre un terme à toute nouvelle menace d'effondrement des sols et assurer ainsi la stabilité générale de la colline Rodin.

## ③ Comment est donnée l'alerte ?

- Diffusion de l'information par les médias
- Diffusion d'un message sonore par voiture haut-parleur en cas d'évènement grave.

Toute personne témoin d'une situation de détresse doit appeler les secours au 18 ou 112 d'un téléphone portable



# DICRIM

PCS 2.02.02

Page 17 sur 31

Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)

Mise à jour le :  
14/11/2017



*Effondrement d'une carrière de craie sur le territoire de Clamart et Issy-les-Moulineaux*



# DICRIM

PCS 2.02.02

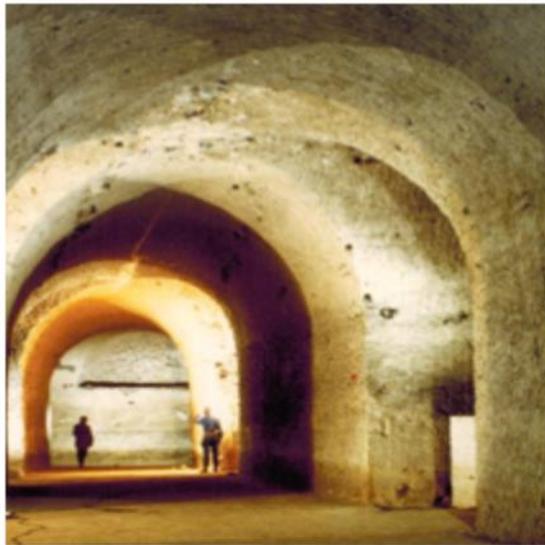
Page 18 sur 31

Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)

Mise à jour le :  
14/11/2017



*Fontis en fond de carrière*



*Carrière*



# DICRIM

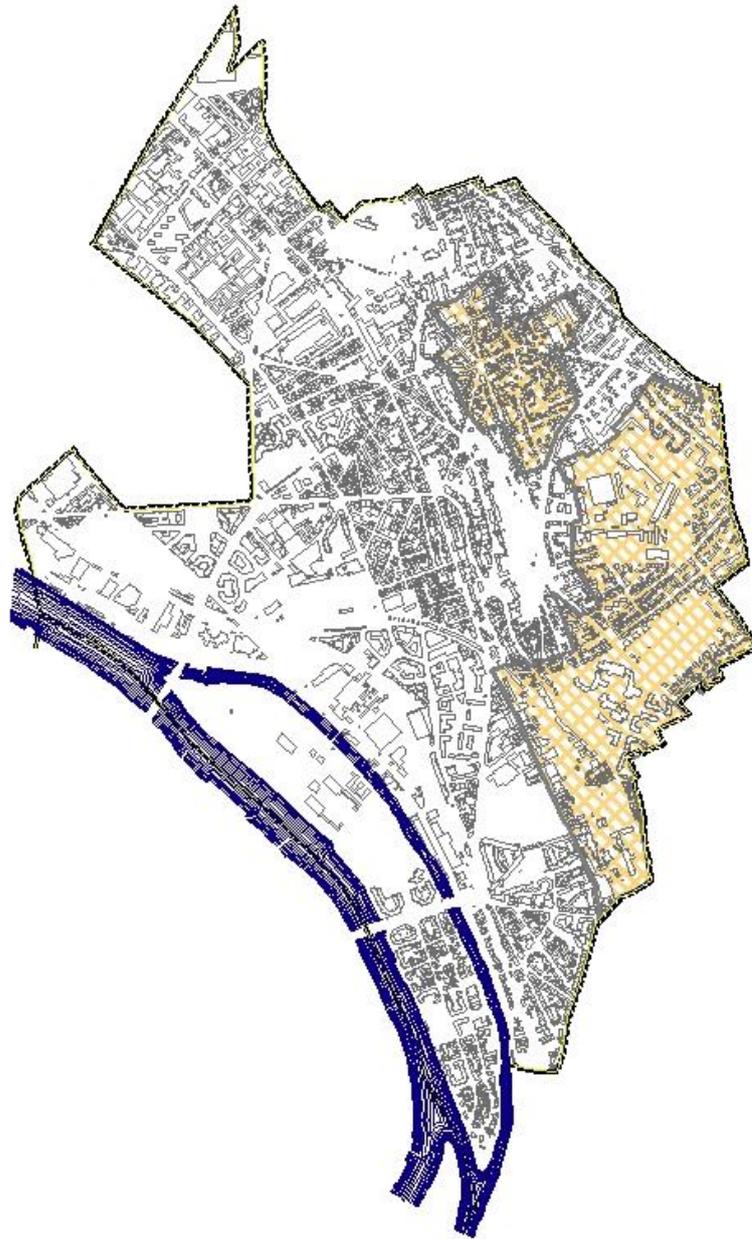
PCS 2.02.02

Page 19 sur 31

Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)

Mise à jour le :  
14/11/2017

## Zones de carrières souterraines sur la Ville d'Issy-les-Moulineaux



**Légende**

 Zones de carrières

..





# DICRIM

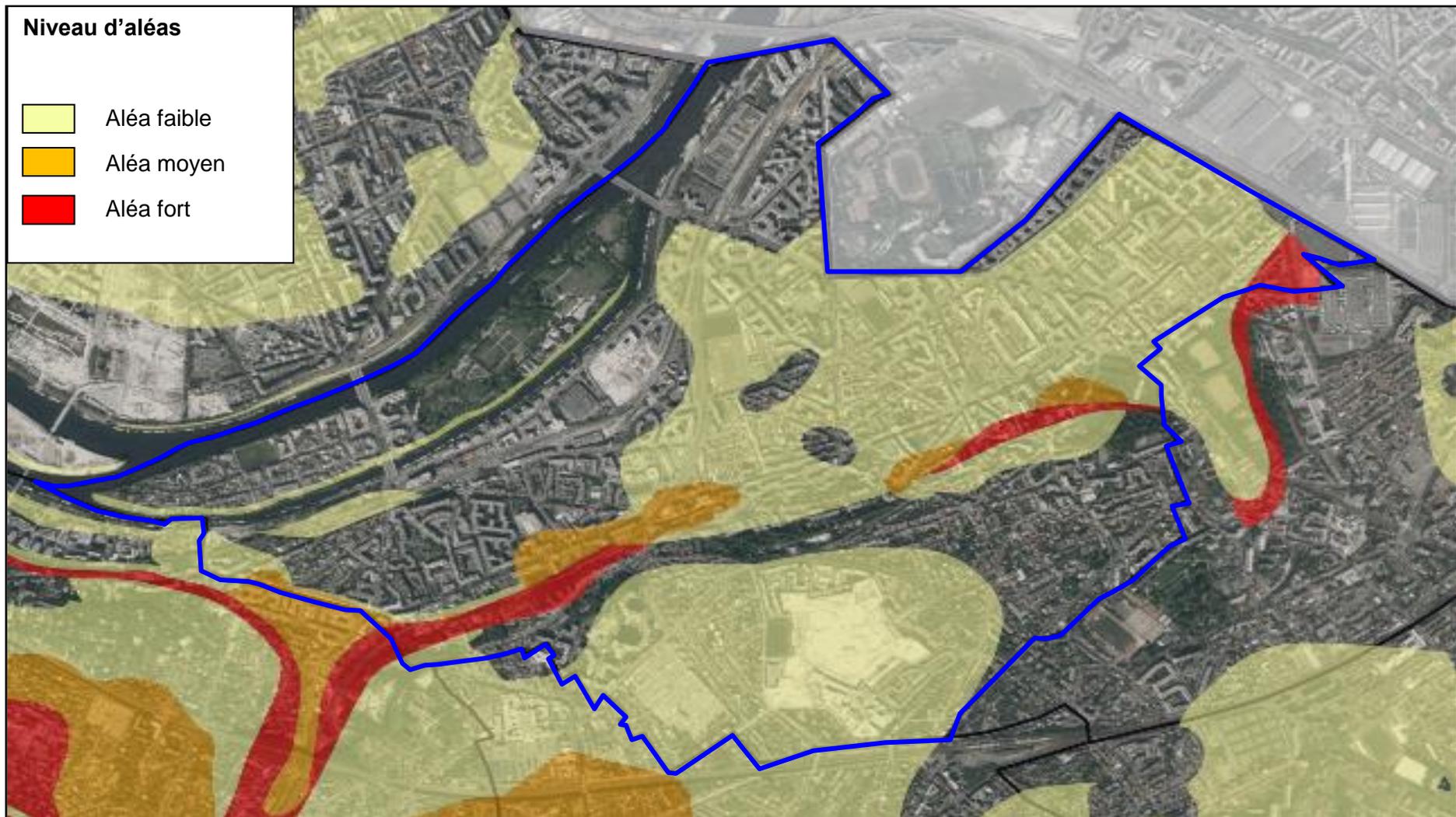
PCS 2.02.02

Page 20 sur 31

Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)

Mise à jour le :  
14/11/2017

## Carte des aléas relatifs au retrait-gonflement des sols argileux sur la Commune d'Issy-les-Moulineaux



	<h1>DICRIM</h1>	<b>PCS 2.02.02</b>
		<b>Page 21 sur 31</b>
	Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)	<b>Mise à jour le : 14/11/2017</b>

## ④ Consignes de sécurité et bons réflexes....

Mouvement  
de terrain



### Avant – Je m'informe et je me prépare

Informez-vous des zones à risques (cartes des risques, informations auprès de L'Inspection Générale des Carrières pour toutes questions : 01.40.47.58.00).

### Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

- Dès les premiers signes évacuez le bâtiment et n'y retournez pas.
- Ne prenez pas l'ascenseur.
- Prévenez les secours.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- Rejoignez un lieu de regroupement.
- Écouter la radio sur France Bleu Île-de-France 107.1 ou regardez les informations régionales.
- Respectez les consignes de sécurité données par les autorités et les services de secours.
- Évitez de téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants veillent sur eux.

### Après – je fais le point

- Ne réintégrez votre domicile que si toutes les conditions de sécurité sont réunies.
- Ne pénétrez pas dans un bâtiment endommagé ni dans les bâtiments environnants.
- Faites l'inventaire de vos dommages, préparez vos dossiers d'assurance et prenez contact avec votre assureur pour évaluer les dégâts et connaître les modalités de prise en charge.
- Ne rétablissez le courant électrique et le gaz qu'après un contrôle par un professionnel.

	<h1>DICRIM</h1>	<b>PCS 2.02.03</b>
		<b>Page 22 sur 31</b>
Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)		<b>Mise à jour le : 14/11/2017</b>

## LES RISQUES LIÉS AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

### 2.02.03 LES RISQUES LIÉS AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

#### **Qu'est-ce qu'une matière dangereuse ?**

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens et / ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique explosive, corrosive ou radioactive.



#### **Qu'est-ce que le risque transport de matières dangereuses ?**

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) concerne le transport de toutes substances pouvant présenter un danger pour l'homme, les biens ou l'environnement, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou encore la nature des réactions qu'elles sont susceptibles de provoquer. Ces substances peuvent être inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives.

Le risque lié au TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières, par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisations.

Les conditions climatiques peuvent favoriser la survenue d'un accident lié au TMD (verglas, etc.) et/ou aggraver les conséquences de celui-ci (dispersion par la pluie, etc.).

Quatre types d'effets peuvent se produire lors d'un accident de transports de matières dangereuses.

- les effets thermiques liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion. Il en résulte des brûlures plus ou moins graves ;
- les effets mécaniques liés à une surpression résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation) provoquée par une explosion. Il en résulte des lésions aux tympans, poumons, etc. ;
- les effets toxiques résultent de l'inhalation, de contact ou d'ingestion d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène, acides, etc.), à la suite d'une fuite sur une installation. Les effets peuvent être, un œdème du poumon ou une atteinte au système nerveux, etc. ;
- les effets dus aux substances radioactives sont liés aux rayonnements ionisants qui peuvent atteindre tous organes ou organismes vivants.

### ❶ Le risque sur la commune

Le transport de matière dangereuse sur le territoire communal se fait selon deux modes distincts :

- Le transport de marchandise par voie routière, ferroviaire ou fluviale. La route départementale RD7 (Quai Roosevelt et Quai de Stalingrad) correspond à l'axe principal utilisé sur la ville par les véhicules transportant des matières dangereuses. Le transport de marchandise par voie ferroviaire passe par le réseau ferré en partie sud du territoire (gare de Clamart).
- Le transport par canalisations (dit réseau fixe). Un réseau de gaz à haute pression d'environ 2km transite par le territoire de la ville.

Issy-les-moulineaux n'est pas traversée par des transports de matières radioactives.

	<h1>DICRIM</h1>	<b>PCS 2.02.03</b>
		<b>Page 23 sur 31</b>
Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)		<b>Mise à jour le : 14/11/2017</b>

## Les mesures prises dans la commune

### Prévenir :

- Le TMD étant par définition **un danger mobile**, les mesures de prévention consistent à définir les zones d'intervention de part et d'autre des axes de circulation.

Le TMD est assujéti à la Réglementation du Transport de Matières Dangereuses par route (arrêté du 15 Avril 1945) pour le trafic terrestre et à la Réglementation du Transport de Matières Dangereuses par fer pour le trafic par voie ferrée. Elle impose en plus de l'affichage du risque sur le véhicule, la formation du conducteur, des équipements obligatoires (2 extincteurs), des prescriptions techniques de construction des véhicules et des citernes de transport, les modalités d'emballage des colis... .

- Le Plan d'Actions de prévention des endommagements des réseaux vise à mieux prévenir les dommages provoqués par des travaux à proximité des canalisations. Depuis le 1er juillet 2012, la consultation du télé service du site <http://www.developpementdurable.gouv.fr/Reseaux-et-canalisation-A-partir.html> est obligatoire.

### Prévoir :

La **signalisation du risque chimique** sur les trains et les poids lourds est réalisée de la façon suivante :

Une **plaque orange rectangulaire** indiquant le code de danger et le code de matière du produit transporté (Code ONU)

### Les différents produits sont classés selon leur danger

- 1 = matières et objets explosibles (ex : munitions)
- 2 = gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression (ex : butane)
- 3 = matières liquides inflammables (ex : essence)
- 4-1 = matières solides inflammables (ex : charbon)
- 4-2 = matières sujettes à l'inflammation spontanée (ex : phosphore)
- 4-3 = Matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables (ex : sodium)
- 5-1 = matières comburantes (ex : engrais)
- 5-2 = peroxydes organiques (ex : peroxyde de méthane)
- 6-1 = matières toxiques (ex : cyanure)
- 6.2 = matières infectieuses (ex : déchets d'hôpital)
- 7 = matières radioactives (ex : uranium)
- 8 = matières corrosives (ex : acides)
- 9 = matières et objets dangereux divers (ex : pile, lithium)

Le doublement d'un chiffre indique une intensification du danger afférent.

Lorsque le danger présenté par une matière peut être indiqué suffisamment par un seul chiffre, ce chiffre est complété par « 0 ».

Exemples :

- Le numéro d'identification du danger « 30 » correspond aux matières liquides inflammables.
- Le numéro d'identification du danger « 33 » correspond aux matières liquides très inflammables.
- Le numéro d'identification du danger « 333 » correspond aux matières liquides pyrophoriques, mélange liquide qui, même en petites quantités, est susceptible de s'enflammer en moins de cinq minutes lorsqu'il entre au contact de l'air (définition issue du règlement CE n°1272/2008 du 16 décembre 2008 règlement CLP).



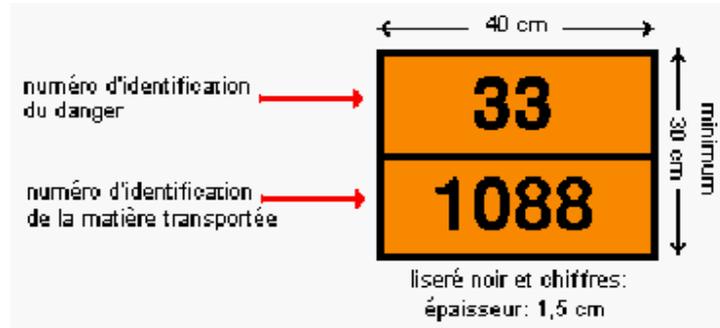
# DICRIM

PCS 2.02.03

Page 24 sur 31

Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)

Mise à jour le :  
14/11/2017



Des pictogrammes représentant les différents symboles de danger



*Risque d'explosion*



*Gaz comprimé liquéfié ou dissous sous pression*



*Comburant ou Peroxyde Organique*



*Matière ou Gaz toxique*



*Gaz ou Liquide inflammable*



*Solide inflammable*



*Liquide ou Solide présentant des émanations de gaz inflammable au contact de l'eau*



*Liquide ou Solide à inflammation spontanée*



*Matière infectée ou putrescible*



*Matière radioactive*



*Matière ou Gaz corrosif*



*Matière ou Objet présentant des dangers divers*

	<h1>DICRIM</h1>	<b>PCS 2.02.03</b>
	Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)	<b>Page 25 sur 31</b> <b>Mise à jour le : 14/11/2017</b>

## Protéger :

Chaque mode de transport est régi par des réglementations internationales qui édictent les dispositions devant être respectées pour que ces transports soient autorisés à circuler et ce, dans l'ensemble des pays signataires des accords ou règlements.

Le transport par canalisation fait l'objet de différentes réglementations qui permettent de localiser les canalisations dans les documents d'urbanisme (plan local d'urbanisme par exemple) afin de limiter le risque en cas de travaux.

Cellule mobile d'intervention chimique de la BSPP.

### ③ Comment est donnée l'alerte ?

- L'alerte à la population peut s'effectuer via les sirènes du réseau national d'alerte (RNA)
- Diffusion d'un message sonore par voiture haut-parleur en cas d'évènement grave.
- Toute personne témoin d'une situation de détresse doit appeler les secours au 18 ou 112 d'un téléphone portable

### ④ Consignes de sécurité et bons réflexes....

Transport de  
Matières  
Dangereuses



#### Avant – Je m'informe et je me prépare

**Connaître le risque et savoir identifier** un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.

#### Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

- Ne pas tenter d'intervenir vous-même, ne touchez pas le produit.
- S'éloigner de la zone de l'accident et faire éloigner les personnes à proximité si vous vous trouvez sur la voie publique.
- Donnez l'alerte en appelant soit les sapeurs-pompiers (18 ou 112), soit la police (17).
- Occultez toutes les aérations, éloignez-vous des vitres et restez confiné.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants veillent sur eux.
- Ecouter la radio sur France bleu Ile-de-France 107.1 ou regardez les informations régionales.
- Respectez les consignes de sécurité données par les autorités et les services de secours.
- Ne fumez pas ou ne manipulez pas des objets susceptibles de générer des flammes ou des étincelles ;
- Evitez de téléphoner afin de ne pas provoquer une explosion et de laisser le réseau disponible pour les secours.

#### Après – je fais le point

- Tenez-vous au courant auprès des autorités de la situation et de la conduite à tenir.

	<h1>DICRIM</h1>	<b>PCS 2.02.04</b>
	Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)	<b>Page 26 sur 31</b> <b>Mise à jour le : 14/11/2017</b>

## LES RISQUES SANITAIRES

### 2.02.04 LES RISQUES SANITAIRES

#### *Qu'est-ce qu'un risque sanitaire?*

Ces trente dernières années ont été marquées par de nombreuses crises sanitaires: SIDA, vache folle, amiante, canicule, grippe A H1N1...

#### *Qu'est-ce qu'une épidémie?*

Une épidémie (au niveau national) ou pandémie (au niveau mondial) est un développement et une propagation rapide d'une maladie contagieuse, le plus souvent d'origine infectieuse, dans une population.



#### ❶ Le risque sur la commune

Certains virus se transmettent par contacts directs ou rapprochés entre personnes. Le fait de travailler, partager des objets avec d'autres personnes ou fréquenter des lieux publics favorise la transmission de virus.

Si le virus de la grippe saisonnière, infection courante des voies respiratoires qui peut se répandre rapidement chez les humains venait à muter en une nouvelle souche contre laquelle la population a une immunité très faible, un taux élevé de mortalité sur les personnes les plus fragiles (enfants, personnes âgées, personnes malades...) serait à déplorer. Un tel risque représente une réelle menace non seulement sur le plan humain mais aussi sur le plan de l'organisation de la société, la vie économique et les services publics.

#### ❷ Les mesures prises

Lors d'une épidémie ou d'une pandémie tout le territoire national qui se trouve touché et donc par conséquent, c'est l'état qui pilote

##### Prévention

En France, un plan gouvernemental « Pandémie grippale » a été mis en place pour assurer la protection de la population, tout en maintenant un fonctionnement des administrations et des entreprises le plus proche possible des conditions normales.

Il est donc indispensable de prévoir à l'avance le fonctionnement des services en mode dégradé :

- identifier et hiérarchiser les missions devant être assurées en toutes circonstances,
- identifier les missions pouvant être interrompues pendant une à deux semaines et de celles pouvant l'être de 8 à 12 semaines,
- identifier des ressources nécessaires à la continuité de l'activité indispensable : moyens humains, l'approvisionnement et le coût du matériel de protection et d'hygiène (masques, solution hydroalcoolique, gants...)



# DICRIM

PCS 2.02.04

Page 27 sur 31

Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)

Mise à jour le :  
14/11/2017

Situation du Plan Gouvernemental Pandémie		Situation communale
Période à transmission animale prédominante		
Phase 1	Situation 1 : Pas de nouveau virus grippal animal circulant chez l'homme	
Phase 2	Situation 2 : Epizootie à l'étranger – situation 2A Epizootie en France – situation 2B	<b>Seuil de vigilance</b> 1/ Surveillance de la <u>mortalité des oiseaux</u> . 2/ <u>Information à la population</u> lui indiquant les sources d'information officielles <b>Seuil pré-pandémique</b> 1/ constitution d'un <u>annuaire de crise</u> 2/ Recensement des missions indispensables des services de la Ville et réaliser un <u>plan de continuité</u> de ces services. 3/ Recensement des <u>masques et protection</u> pour le personnel municipal exposé en phase pandémique 4/ Evaluer les capacités de <u>stockage et de logistique</u> 5/ organisation de la <u>cellule de veille communale</u>
Phase 3	Situation 3 : Cas humains isolés à l'étranger – situation 3A Cas humains France – situation 3B	
Période d'alerte pré-pandémique		
Phase 4	Début de transmission interhumaine efficace : A l'étranger – situation 4A En France – situation 4B	
Période pandémique		
Phase 5	Extension géographique de la transmission interhumaine d'un virus : A l'étranger – situation 5A En France – situation 5B	<b>Phase pandémique</b> 1/ Déclenchement du plan  2/ Mise en place de la cellule de crise  3/ Mobilisation de toute les ressources nécessaires
Phase 6		
Fin de vague et fin de pandémie		
Phase 7	Fin de vague pandémique ou fin de pandémie.	

	<h1>DICRIM</h1>	<b>PCS 2.02.04</b>
		<b>Page 28 sur 31</b>
	Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)	<b>Mise à jour le : 14/11/2017</b>

### Avant – Je m’informe et je me prépare

- Respecter les règles d'hygiène.
- Eviter tout contact avec une personne malade, se laver régulièrement les mains au savon et/ou avec une solution hydroalcoolique.

### Pendant – je me mets en sécurité et je reste informé

- Écoutez la radio (France Bleu 107.1) ou regardez les informations régionales et respectez les consignes de sécurité des autorités.
- Évitez les contacts avec les malades.
- Portez un masque pour protéger votre entourage lorsque vous êtes grippé ou vous protégez de ceux qui peuvent l'être.
- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon.
- Utilisez des mouchoirs en papier à usage unique jetez les dans une poubelle fermée.
- Suivez les recommandations des autorités sanitaires en cas d'épidémie très grave.
- Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposez à des risques inutiles.

### Après – je fais le point

- Tenez-vous au courant auprès des autorités de la situation et de la conduite à tenir.



# DICRIM

PCS 2.02.05

Page 29 sur 31

Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)

Mise à jour le :  
14/11/2017

## LES NUMÉROS UTILES

### 2.02.05 LES NUMÉROS UTILES

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24.



**112** NUMERO D'APPEL  
D'URGENCE EUROPÉEN



**15** SAMU



**17** POLICE SECOURS



**18** SAPEURS POMPIERS



**114** NUMERO D'APPEL  
D'URGENCE POUR LES  
PERSONNES SOURDES  
OU MALENTENDANTES

	<h1>DICRIM</h1>	<b>PCS 2.02.05</b>
		<b>Page 30 sur 31</b>
Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)		<b>Mise à jour le : 14/11/2017</b>

**URGENCE ÉLECTRICITÉ : 0810 333 092**

**URGENCE GAZ : 0810 433 092**

**Centre d'annonce des crues de Paris :**

<http://www.vigicrues.gouv.fr>

**Météo France : 32 50** (2,99€ + prix appel)

<http://www.meteofrance.com>

**Hôpital Corentin Celton : 01 58 00 40 00**

4, parvis Corentin Celton

Issy les Moulineaux

**Hôpital Suisse de Paris : 01 41 33 11 00**

10 rue Minard

Issy les Moulineaux



# DICRIM

PCS 2.02.06

Page 31 sur 31

Service source : Service Communal d'Hygiène et de Sécurité (01.41.23.91.95)

Mise à jour le :  
14/11/2017

## LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 2.02.06 LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Mairie d'Issy-les-Moulineaux : 01 41 23 80 00

Internet [www.issy.com](http://www.issy.com)

47, rue du Général Leclerc  
Issy-les-Moulineaux

#### Préfecture des Hauts-de-Seine : 01 40 97 20 00

Internet : [www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr](http://www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr)

Centre Administratif Départemental  
167 à 177, Avenue Joliot Curie  
92013 Nanterre Cedex

#### Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie : 01 40 97 29 06

Internet : [www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

Centre Administratif Départemental  
167 à 177, Avenue Joliot Curie  
92013 Nanterre Cedex

#### Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement : 01 40 97 29 06

Internet : [www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

Centre Administratif Départemental  
167 à 177, Avenue Joliot Curie  
92013 Nanterre Cedex

#### Inspection Générale des Carrières : 01 40 47 58 00

3 avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy  
75014 PARIS

### L'équipement à se procurer et à conserver à son domicile :

- Radio portable en état de fonctionnement avec piles
- Lampe (s) de poches en état de fonctionnement avec piles
- bougies et allumettes
- Des bouteilles d'eau potable
- Les papiers personnels dans une pochette imperméable
- La trousse à pharmacie avec les médicaments urgents
- Matériel de confinement (rouleaux adhésif, serpillières, etc.)
- Des couvertures, couverture de survie
- Vêtements chauds
- Téléphone portable & chargeur de batterie